

M. DE LA PÉROUSE était parti de Macao le 5 février pour se rendre à Manille, sans se douter que, deux jours plus tard, son collègue, chargé d'une mission du Roi, mouillerait dans les mêmes eaux que lui. Ce ne fut qu'en avril, à Manille, que M. de La Pérouse apprit avec étonnement l'arrivée de M. d'Entrecasteaux à Canton et qu'il reçut une lettre de lui l'informant des motifs de son voyage. Peu de temps après, M. de la Croix de Castries, à bord de la *Subtile*, apportait des dépêches au grand navigateur.

Deux ans auparavant, d'Entrecasteaux avait reçu du Roi le commandement des forces navales en station dans les Indes orientales et l'instruction particulière sur le service qu'il avait à remplir<sup>1</sup> :

« Le S. Ch<sup>er</sup>. D'ENTRECASTEAUX mettra à la voile du Port de Brest, pour se rendre à l'Isle de France. En passant au cap de Bonne-Espérance, il y mouillera le tems nécessaire : 1<sup>o</sup> pour juger de l'état et de la force des troupes qui en ont la garde. 2<sup>o</sup> Pour examiner si l'on fait travailler aux fortifications, et si l'on y a des munitions et des approvisionnements suffisants pour une bonne défense.

Le Sr. Ch<sup>er</sup>. d'Entrecasteaux est prévenu que les deux Cours de Versailles et de Londres sont convenues que leurs stations respectives dans les mers d'Asie ne seront composées que de frégates ou autres Batiments inférieurs. En conséquence, il surveillera l'arrivée des vaisseaux anglois qui viendront d'Europe, pour connoître si leur station se renforce par des bâtimens plus considérables, ou si elle reste telle qu'il a été convenu : Et dans le cas où il arriveroit des vaisseaux de guerre, il s'informerait des commandants anglois des motifs qui ont déterminé à s'écarter de la convention qui a été faite entre les deux cours, et il en rendra compte au Secrétaire d'Etat ayant le département de la Marine. Il sera nécessaire d'apprécier en même tems la force que les vaisseaux de la

1. Affaires étrangères.